



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers d'éducation

Question écrite n° 72951

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des conseillers principaux d'éducation (CPE). Ils contribuent à lutter contre l'échec scolaire en faisant un suivi individuel, à redonner du sens aux apprentissages, à travailler avec les équipes éducatives et à faire vivre la démocratie dans les établissements scolaires. Les CPE sont en quantité insuffisante et doivent s'occuper d'un grand nombre d'élèves au détriment d'un accompagnement personnalisé. Leurs conditions de travail ne sont pas attractives, entraînant des postes vacants et des recrutements de personnels précaires. Ils souhaitent bénéficier de la réduction du temps de travail. Pour cela, des négociations doivent avoir lieu et prévoir des créations de postes. Les CPE sont toujours en attente. Il lui demande à quelle date les négociations seront organisées pour l'application des 35 heures pour leur permettre d'assurer leur mission dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72951

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 819